



Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loire Beauce

Stratégie – février 2024

Contact Pays Loire Beauce :
planclimat@paysloirebeauce.fr

BL
évolution



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe investit dans les zones rurales.

5 axes prioritaires pour l'action sur le territoire

I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables



II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces



The central box contains three logos. From left to right: 1. Communauté de Communes Beauce Loiraine, featuring a stylized landscape with a sun and trees. 2. ET PAYS LOIRE BEAUCE Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, featuring a windmill and a landscape with a river. 3. TERRES DU VAL DE LOIRE, featuring a colorful grid pattern.

III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale



IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations



V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable





Introduction

- 3 grandes phases pour élaborer le Plan Climat [Page 4](#)
- Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale air-énergie-climat [Page 5](#)
- Articulation du PCAET avec les autres documents [Page 6](#)
- Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale [Page 8](#)

Partie 1 : Synthèse de la vision stratégique Climat-Air-Energie pour le Pays Loire Beauce

- Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 [Page 11](#)
- Vision stratégique pour le territoire du Pays Loire Beauce en 5 axes stratégiques [Page 12](#)
- 4 objectifs « chapeaux » pour le territoire [Page 14](#)

Partie 2 : Trajectoire Climat-Air-Énergie pour le Pays Loire Beauce

- Quelle marge de manœuvre pour le Pays Loire Beauce ? [Page 16](#)
- Trajectoires Climat-Énergie à 2040 [Page 17](#)
- Trajectoire Climat à 2050 [Page 18](#)
- Trajectoire Énergie à 2050 [Page 19](#)
- Trajectoire Qualité de l'air à 2030 [Page 20](#)
- Trajectoire visée – Impact économique [Page 21](#)



Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par thématique



- I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables [Page 23](#)



- II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces [Page 24](#)



- III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale [Page 25](#)



- IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations [Page 26](#)



- V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable [Page 27](#)



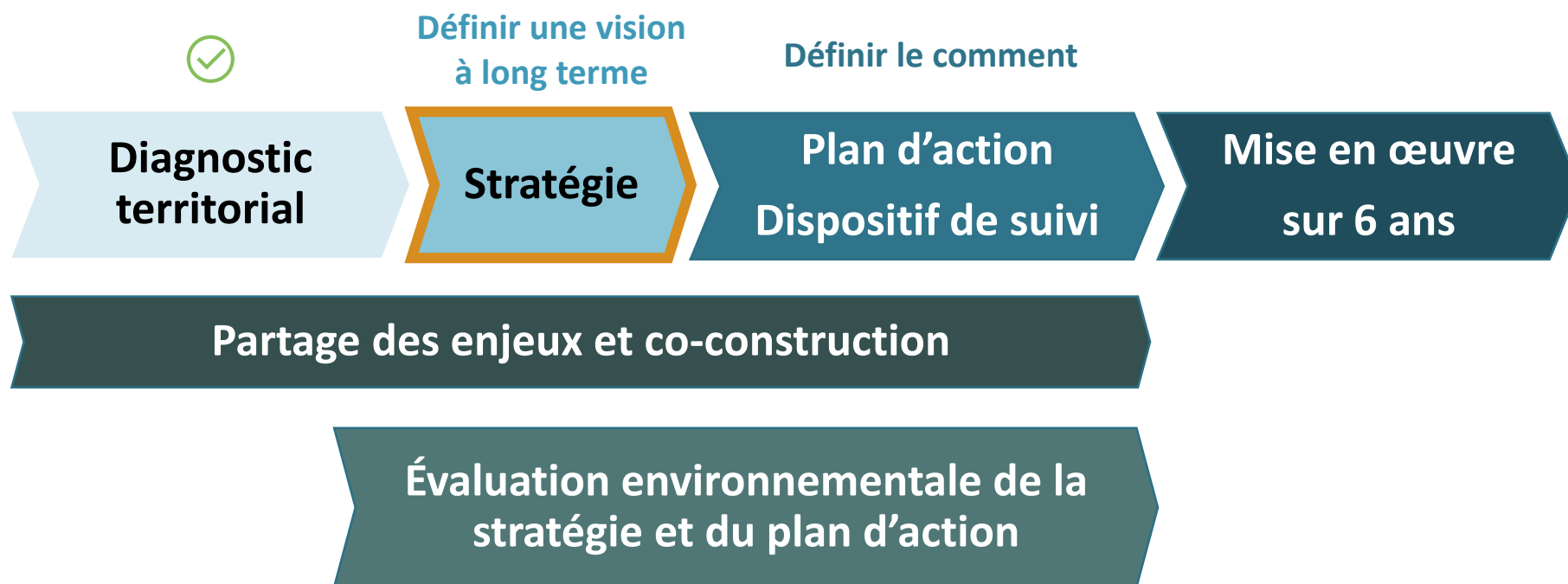
Annexes [Page 28](#)

- Annexe 1 : Trajectoires prospectives (tendanciennes, réglementaires, trajectoires recommandées par le GIEC : +1,5°C et 2°C) [Page 29](#)
- Annexe 2 : Co-construction de la vision stratégique (scénarios proposés et résultats) [Page 33](#)
- Annexe 3 : Objectifs chiffrés détaillés [Page 47](#)

Introduction



- 3 grandes phases pour élaborer le Plan Climat [Page 5](#)
- Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale air-énergie-climat [Page 6](#)
- Articulation du PCAET avec les autres documents [Page 7](#)
- Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale [Page 8](#)



- La stratégie territoriale s'appuie sur les **enjeux identifiés, hiérarchisés dans le diagnostic** d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), **partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire** (validation du diagnostic en comités technique et de pilotage, atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus).
- Ainsi la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des **constats quantitatifs** (analyse de données air-énergie-climat) et sur les **retours locaux des acteurs concernés**.



Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2027 et 2030**).

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

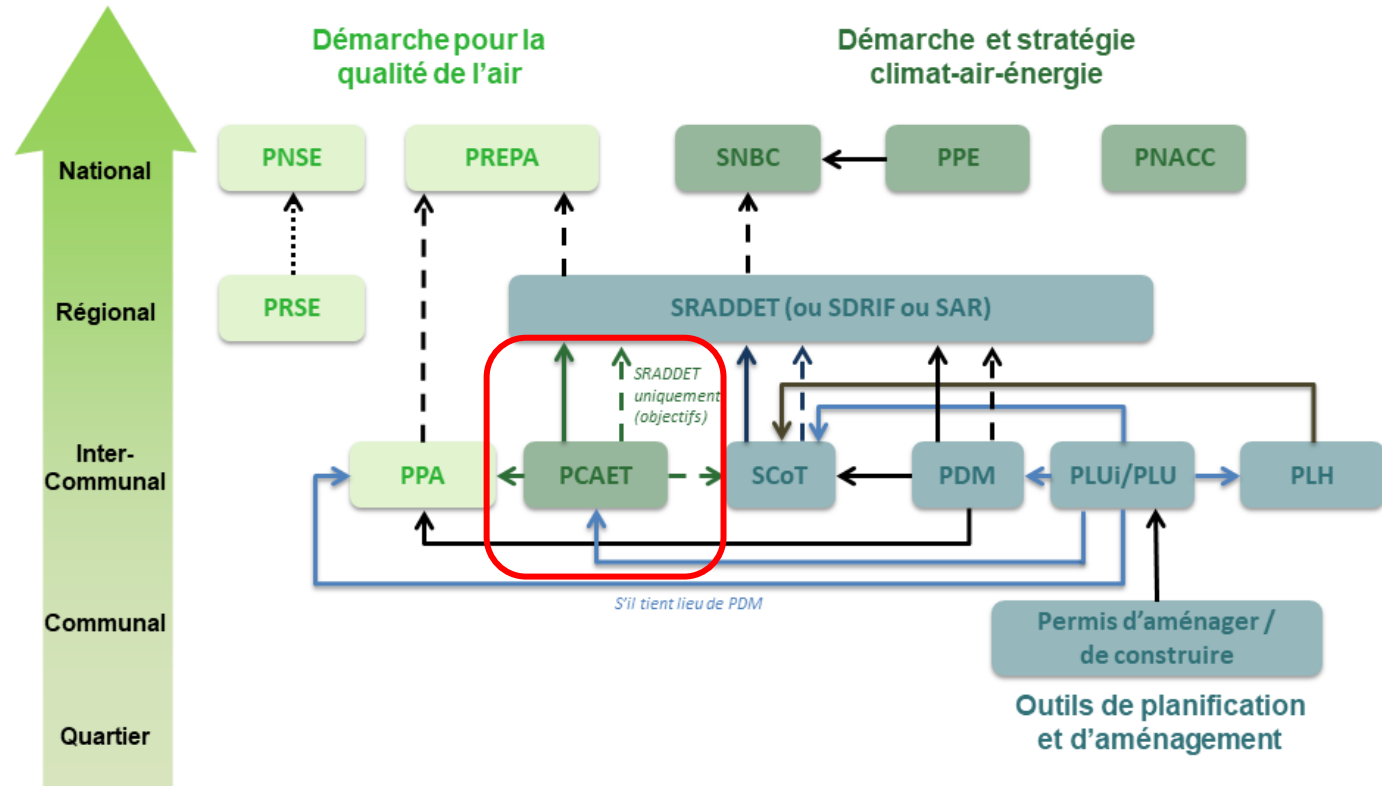
PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

PDM : Plan de mobilité



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet



Pour chacune des 5 thématiques suivantes :

1. **Transports et mobilités,**
2. **Habitat et urbanisme,**
3. **Agriculture et alimentation,**
4. **Tertiaire et économie locale,**
5. **Gouvernance, espaces naturels, énergies renouvelables,**

plusieurs axes principaux ont été proposés aux élus du territoire lors d'un atelier de co-construction de la stratégie, eux-mêmes déclinés en 3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes : **scénario continuité, scénario transition et scénario rupture** (voir les scénarios proposés pour chaque objectif en annexe).

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel max – voir les trajectoires du territoire), les élus, partenaires et citoyens ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire. Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi).

L'objectif de ces différents scénarios est de **permettre d'adopter une approche prospective du territoire sur les enjeux climat-air-énergie afin de construire collectivement une ambition à moyen et long termes pour le territoire.**

Ainsi, cette stratégie donne un cadre, une vision, pour le territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.

Dans la partie 1 est déclinée une **synthèse de la vision stratégique** retenue pour chaque thématique, et les différents objectifs « chapeaux » qui guideront le Plan Climat.

La somme de chacun des scénarios choisis (relatif à chacune des thématiques ci-contre) a permis de **dessiner les trajectoires climat, énergie et air du territoire du Pays Loire Beauce**. Ces trajectoires sont décrites dans la partie 2.

Enfin dans la partie 3 sont déclinés les **visions stratégiques par thématique**, associées aux objectifs chiffrés de maîtrise énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

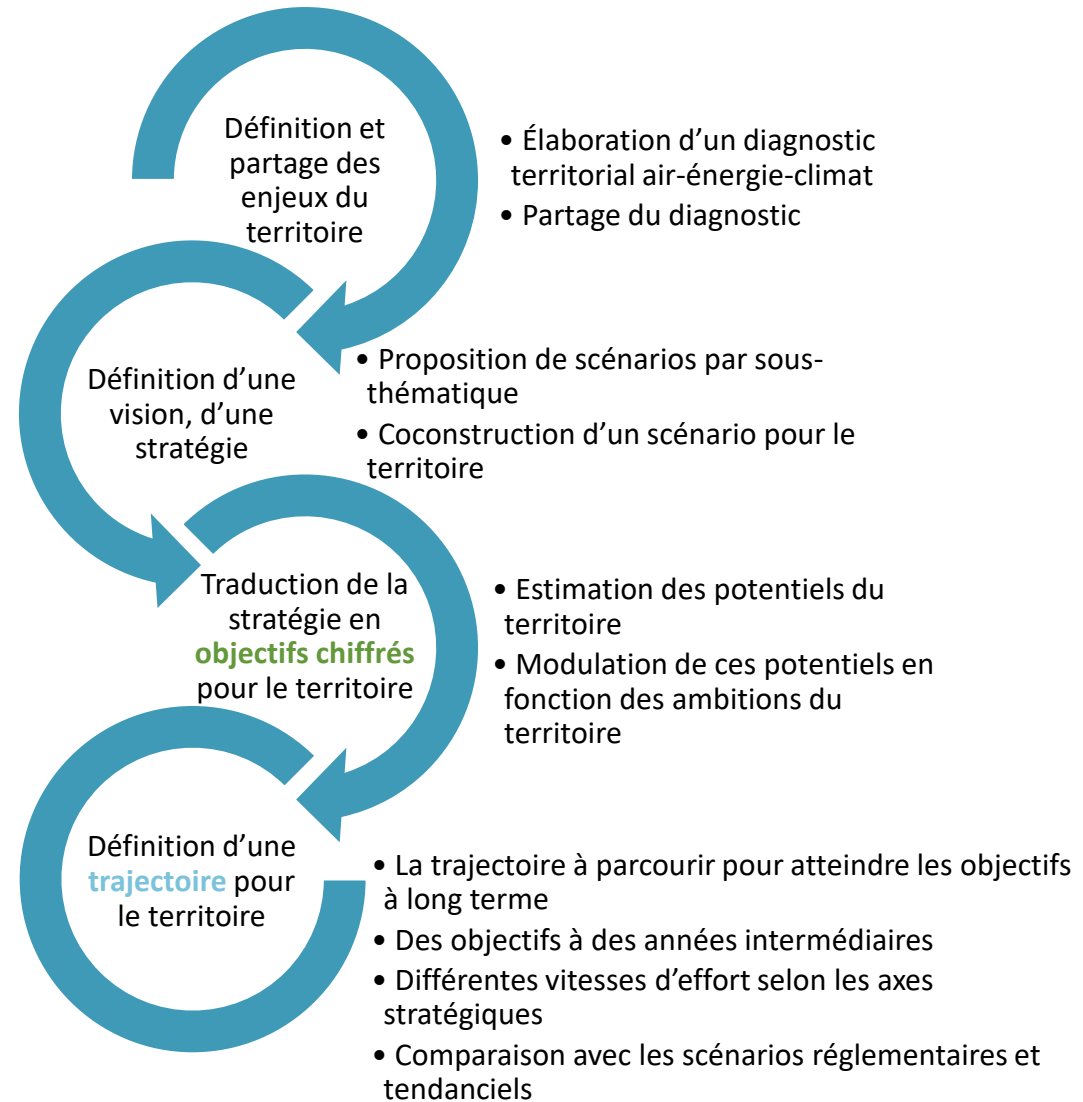


La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



Objectifs chiffrés globaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)

+

Objectifs opérationnels

pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)

Partie 1 : Synthèse de la vision stratégique Climat-Air-Energie pour le Pays Loire Beauce

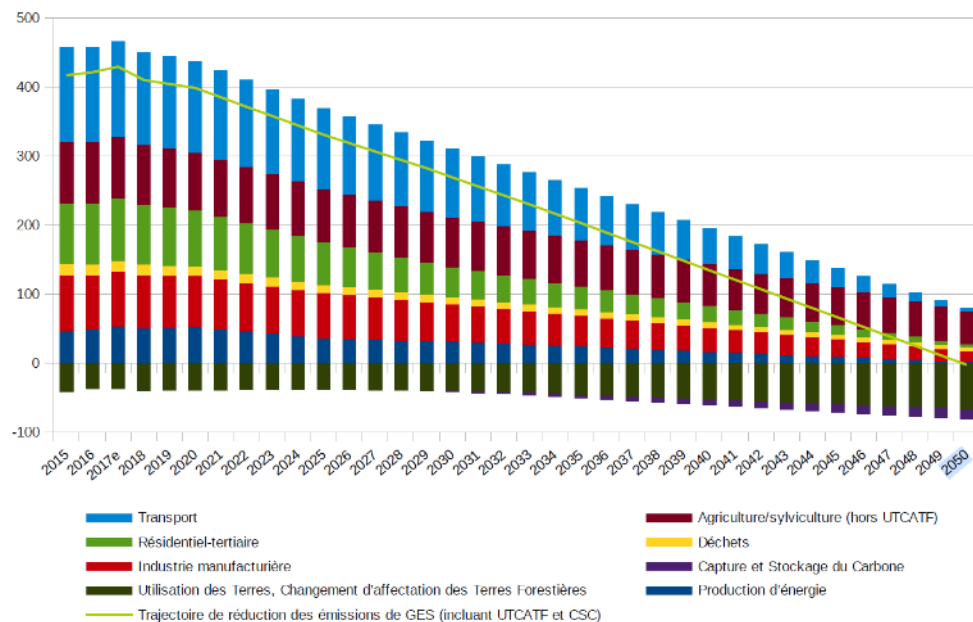


- Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 [Page 11](#)
- Vision stratégique pour le territoire du Pays Loire Beauce en 5 axes stratégiques [Page 12](#)
- 4 objectifs « chapeaux » pour le territoire [Page 14](#)



Objectifs nationaux :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- **33%** d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
- **Neutralité carbone à 2050.**



La Stratégie Nationale Bas Carbone donne des **objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 2015 :

- **Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)

Et s'inscrire dans les objectifs régionaux définis dans le SRADDET Centre Val de Loire :

- Réduire la consommation d'énergie de 43% d'ici 2050 ;
- Atteindre 100% de la consommation d'énergie couverte par la production d'énergie renouvelable d'ici 2050 (biomasse, puis éolien, puis biogaz) ;
- 15% des moyens de production d'énergies renouvelables détenu par des acteurs locaux ;
- Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2014 et de 85% en 2050.



Vision stratégique pour le territoire du Pays Loire Beauce en 5 axes stratégiques



- Le territoire du Pays Loire Beauce vise une **ambition forte en matière d'action climatique** à travers un **Plan Climat partagé sur de multiples échelles**.
- Sur ce territoire proche d'Orléans entre zones urbaines, rurales et espaces naturels préservés, la transition écologique est nécessairement **collective** : avec les habitants et les acteurs du territoire (publics comme privés), mais aussi avec les communes, les Terres du Val de Loire, la Beauce Loirétaine... Cette transition **bénéficie à l'environnement et à la qualité de vie**, en permettant au territoire de **faire sa part dans la réduction des émissions** de gaz à effet de serre tout en **anticipant les impacts inévitables** du dérèglement climatique.
- Allant parfois au-delà des objectifs nationaux et régionaux, le Pays Loire Beauce s'empare des enjeux climat-air-énergie en **s'appuyant sur des dynamiques déjà lancées sur de nombreux sujets depuis maintenant plusieurs années**.



I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables

La facilitation du **covoiturage** permet progressivement de sortir du modèle de la voiture individuelle, et est complétée par le développement des **transports en commun** et de **l'intermodalité** des différentes offres. La **continuité cyclable** est une priorité du territoire avec la volonté d'aboutir à un fort **maillage territorial** par des pistes cyclables.



II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces

Une **culture commune de la sobriété** est partagée entre l'ensemble des habitants, et appuyée par des **rénovations**. Celles-ci sont mises en avant par un écosystème déjà présent et volontaire. Le territoire cherche à aller vers des **constructions exemplaires** sur les plans énergétique et environnemental.



III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale

Maillons essentiels de l'alimentation, les agriculteurs sont accompagnés en priorité vers des **pratiques agricoles plus vertueuses et résilientes**. **L'adaptation** est une priorité pour ce secteur en première ligne du changement climatique. Enfin les **circuits courts** poursuivent leur développement à travers les nombreuses dynamiques déjà en cours sur le territoire.



- Le territoire du Pays Loire Beauce vise une **ambition forte en matière d'action climatique** à travers un **Plan Climat partagé sur de multiples échelles**.
- Sur ce territoire proche d'Orléans entre zones urbaines, rurales et espaces naturels préservés, la transition écologique est nécessairement **collective** : avec les habitants et les acteurs du territoire (publics comme privés), mais aussi avec les communes, les Terres du Val de Loire, la Beauce Loirétaine... Cette transition **bénéficie à l'environnement et à la qualité de vie**, en permettant au territoire de **faire sa part dans la réduction des émissions** de gaz à effet de serre tout en **anticipant les impacts inévitables** du dérèglement climatique.
- Allant parfois au-delà des objectifs nationaux et régionaux, le Pays Loire Beauce s'empare des enjeux climat-air-énergie en **s'appuyant sur des dynamiques déjà lancées sur de nombreux sujets depuis maintenant plusieurs années**.



IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations

La revitalisation des centres-bourgs est une priorité afin de redynamiser les activités économiques de proximité. Les entreprises et artisans sont accompagnés dans leurs efforts de transitions et dans leur connaissance du coût de l'inaction. Enfin une **économie locale plus circulaire** est dynamisée en s'appuyant sur le tissu local existant et les ressourceries du territoire.



V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable

Les enjeux environnementaux sont pris en compte à travers toutes les actions de la collectivité : protection des **espaces naturels**, de la **biodiversité**, enjeux air, énergie, climat...

Sur le territoire l'augmentation de la part de renouvelable dans les consommations énergétiques passe avant tout par la **sobriété énergétique**, puis par la **coordination de nombreuses filières** clés : photovoltaïque, éolien, méthanisation, bois-énergie, géothermie, chaleur fatale...

Ces changements sont permis par une forte **culture commune** et une **mobilisation importante** de tous les acteurs du territoire : intercommunalités, communes, élus, habitants...



4 objectifs « chapeaux » pour le territoire



- **Contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique et à l'atteinte de la neutralité carbone**
 - **Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 38% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de 86% d'ici 2050.
 - 16% des émissions de gaz à effet de serre territoriales séquestrées d'ici 2030 pour que le territoire participe à la neutralité carbone ; **d'ici 2050 la séquestration carbone dépasse les émissions de gaz à effet de serre du territoire.**
- **S'adapter localement à un climat dérèglé : anticiper les impacts du climat et leur imprévisibilité pour adapter les activités et usages locaux, en particulier sur la ressource en eau.**
- **Préserver une bonne qualité de l'air**
- **Renforcer la maîtrise de l'énergie en réduisant les consommations d'énergie et en encourageant le développement des productions d'énergie issues de ressources locales et renouvelables**
 - **Baisse des consommations d'énergie de 20% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de 50% d'ici 2050.
 - **Part d'EnR dans la consommation d'énergie totale par rapport à 2018 : 34% en 2030 et 100% en 2050.**

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillés en partie 2 (page suivante).



Partie 2 : Trajectoire Climat-Air-Énergie pour le Pays Loire Beauce



- Quelle marge de manœuvre pour le Pays Loire Beauce ? [Page 16](#)
- Trajectoires Climat-Énergie à 2040 [Page 17](#)
- Trajectoire Climat à 2050 [Page 18](#)
- Trajectoire Énergie à 2050 [Page 19](#)
- Trajectoire Qualité de l'air à 2030 [Page 20](#)
- Trajectoire visée – Impact économique [Page 21](#)



Quelle marge de manœuvre pour le Pays Loire Beauce ?



Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour le Pays Loire Beauce, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées sur 2008-2018, secteur par secteur. La trajectoire tendancielle est théorique et ne peut être prise pour acquis sans réelle action sur les secteurs concernés.

2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

3. Le « Potentiel Max » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

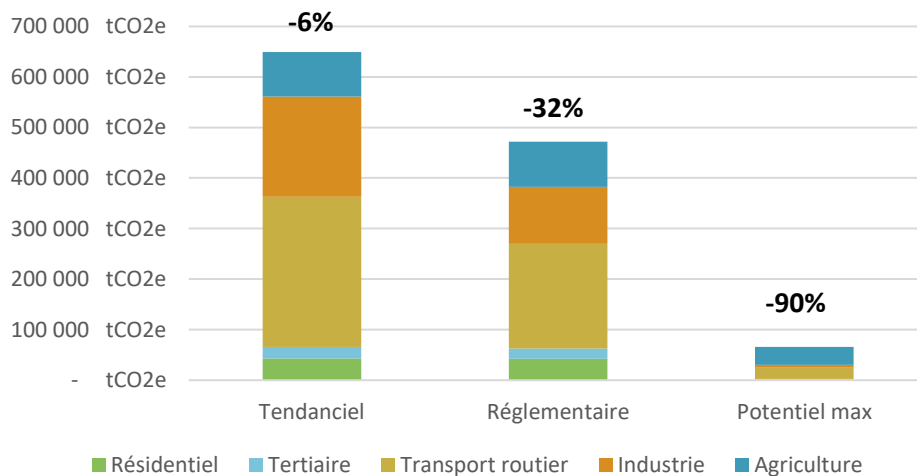
Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels max sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire du Pays Loire Beauce a largement le potentiel de s'inscrire dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.

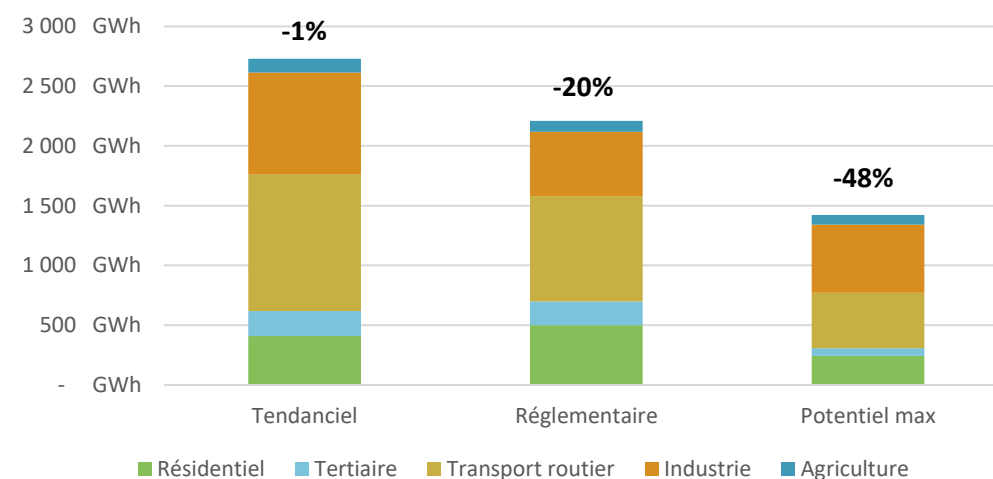
Ainsi la trajectoire du Pays Loire Beauce présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et LTECV).



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios (référence 2018)



Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios (référence 2018)

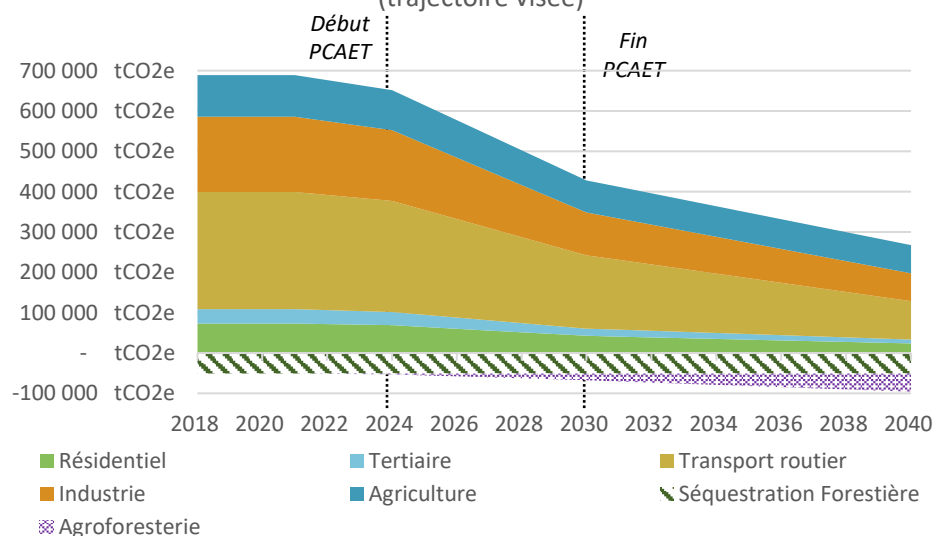




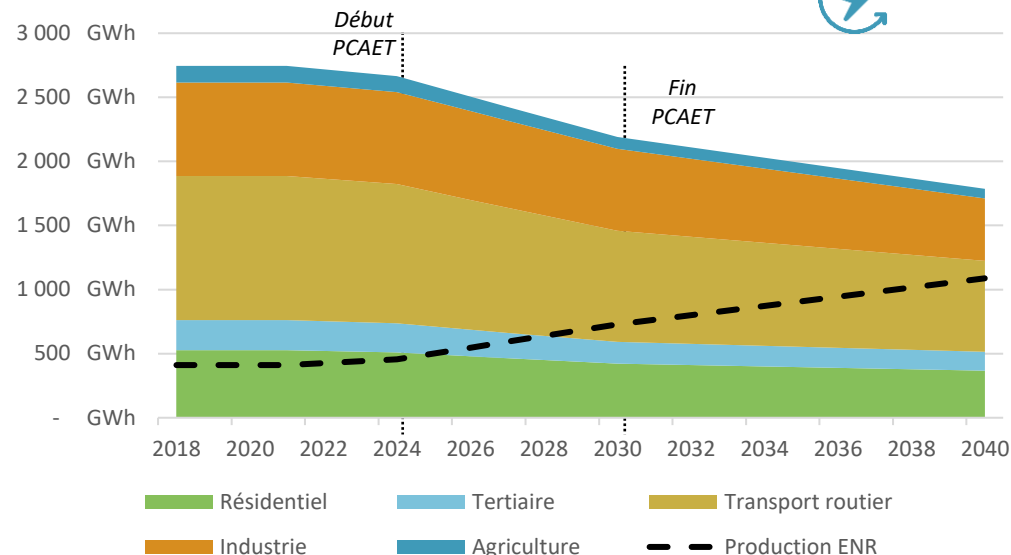
Trajectoires Climat-Énergie à 2040



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Consommations d'énergie (trajectoire visée)



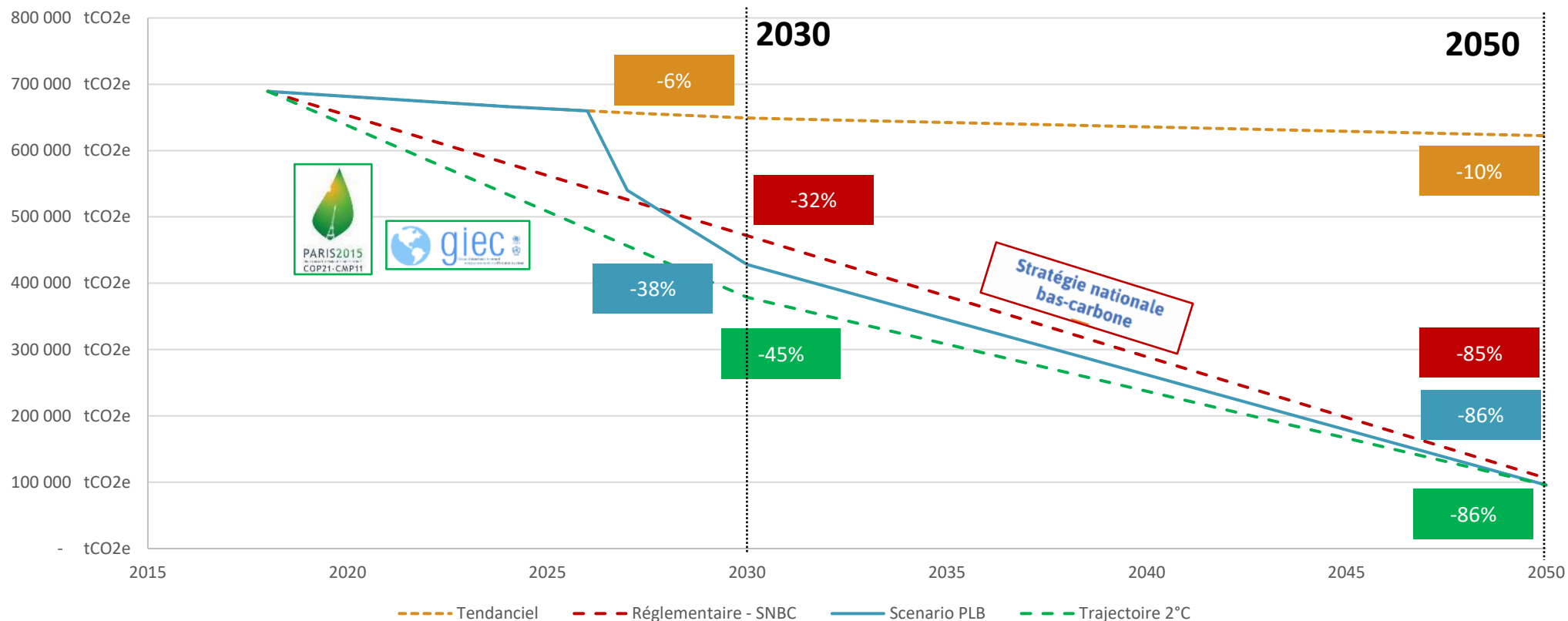
Secteur	2018-2030	Par an 2018-2030	Objectifs réglementaires par an
Résidentiel	-42%	-4,4%	-4,4%
Tertiaire	-50%	-5,6%	-4,7%
Transport routier	-37%	-3,8%	-2,8%
Industrie	-43%	-4,6%	-4,1%
Agriculture	-23%	-2,1%	-1,2%
Total	-38%	-3,9%	-3,1%

Secteur	2018-2030	Par an 2018-2030	Objectifs réglementaires par an
Résidentiel	-20%	-1,8%	-0,4%
Tertiaire	-27%	-2,6%	-1,4%
Transport routier	-23%	-2,1%	-2,0%
Industrie	-13%	-1,1%	-2,5%
Agriculture	-29%	-2,9%	-2,9%
Total	-20%	-1,9%	-1,8%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Seul le secteur industriel ne respecte pas la réglementation pour la maîtrise énergétique : les réductions nécessaires sont en effet supérieures au potentiel identifié dans le diagnostic. Les réductions dépendent de plus de quelques sites industriels seulement, pour lesquels le Pays Loire Beauce a peu de levier d'action.
- En lien avec les [objectifs « chapeaux »](#), le graphique de gauche présente les objectifs de préservation de la séquestration forestière et d'augmentation de la séquestration par agroforesterie. Le graphique de droite présente quant à lui les objectifs de production d'énergie renouvelable tous vecteurs énergétiques confondus.



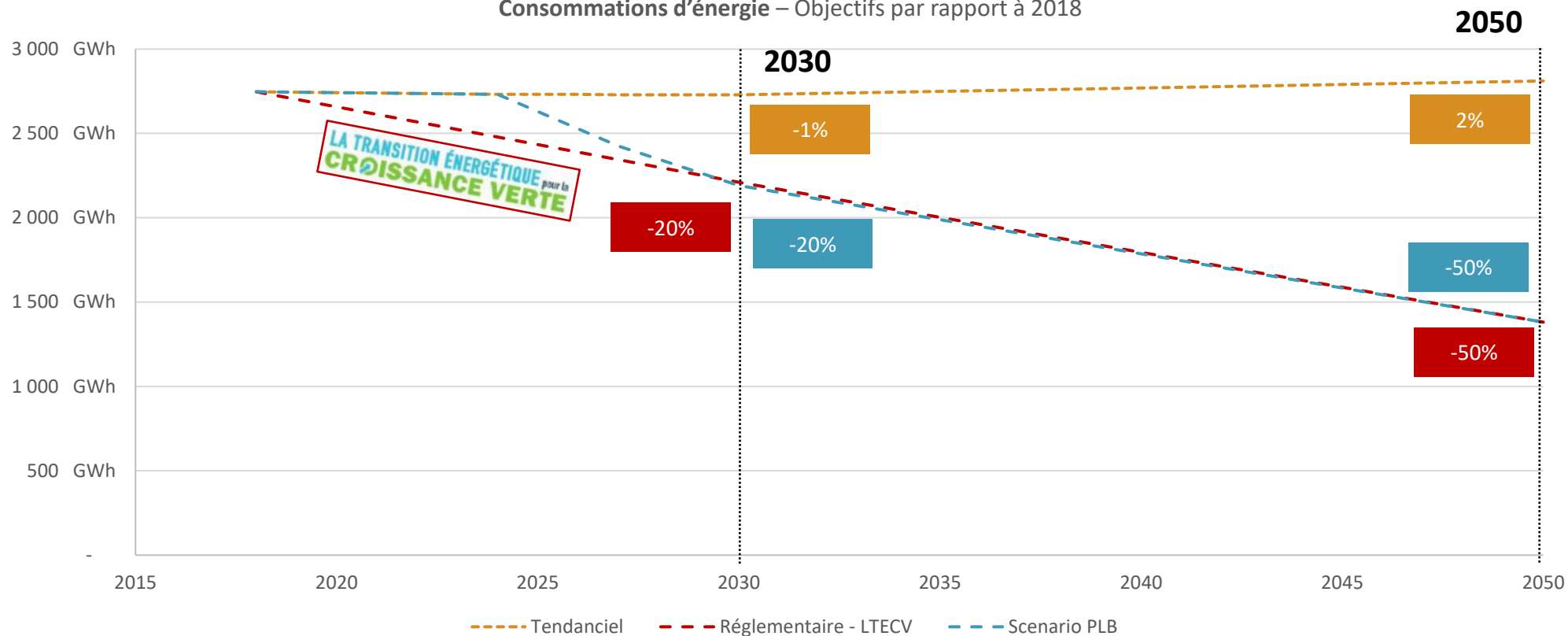
Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle, aux objectifs de la SNBC appliqués au territoire, et aux trajectoires du GIEC appliquées au territoire – Émissions de gaz à effet de serre - Objectifs par rapport à 2018



- Ce graphique compare quatre trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire : la trajectoire tendancielle (poursuite des tendances actuelles théorique et non garantie en l'absence d'action), la trajectoire réglementaire (issue de la Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC et appliquée au territoire), la trajectoire du GIEC appliquée au territoire pour respecter 2°C de réchauffement, et la trajectoire choisie par le territoire.
- Le territoire vise une **trajectoire plus ambitieuse** que la réglementation avec des efforts plus importants initiés avant 2030, afin de créer un forte dynamique de transition et de s'orienter vers un objectif 2°C à horizon 2050.



Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la LTECV appliqués au territoire –
Consommations d'énergie – Objectifs par rapport à 2018



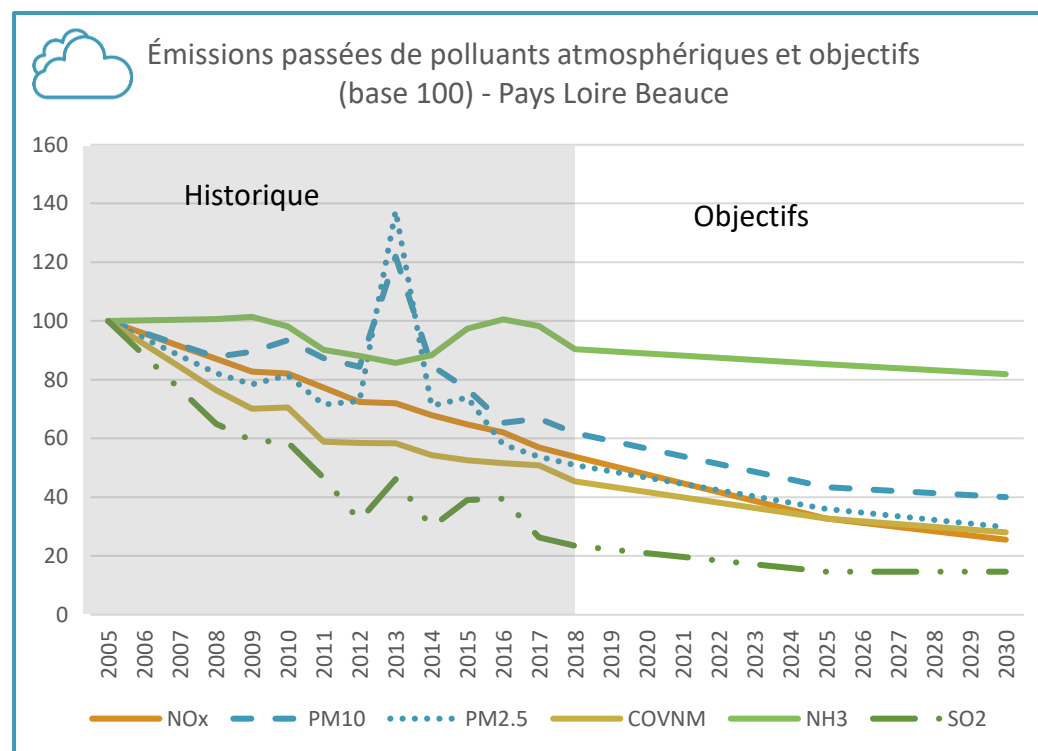
- Ce graphique compare trois trajectoires de consommations d'énergie pour le territoire : la trajectoire tendancielle (poursuite des tendances actuelles théorique et non garantie en l'absence d'action), la trajectoire réglementaire (issue de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte – LTECV et appliquée au territoire), et la trajectoire choisie par le territoire.
- Pour la maîtrise énergétique, le territoire vise une **trajectoire selon la réglementation** avec des efforts plus importants initiés avant 2030, afin de créer un forte dynamique de transition.



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

- Au niveau national, le PREPA (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques) fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, en prenant 2005 comme année de référence. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire du Pays Loire Beauce.
- Le tableau et le graphique donnent les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2005 définis par le PREPA, et les objectifs définis pour la stratégie du Pays Loire Beauce.
- De nombreuses mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). À cela s'ajoutent des actions complémentaires comme le remplacement des systèmes de chauffage au bois non performants. L'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre permettent donc au territoire de viser les objectifs ci-contre.

	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	COVNM	NH ₃	SO ₂
Obj. PREPA 2005-2030	-69%	-57%	-57%	-52%	-13%	-77%
Obj. Pays Loire Beauce 2005 - 2030	-74%	-60%	-70%	-72%	-18%	-85%

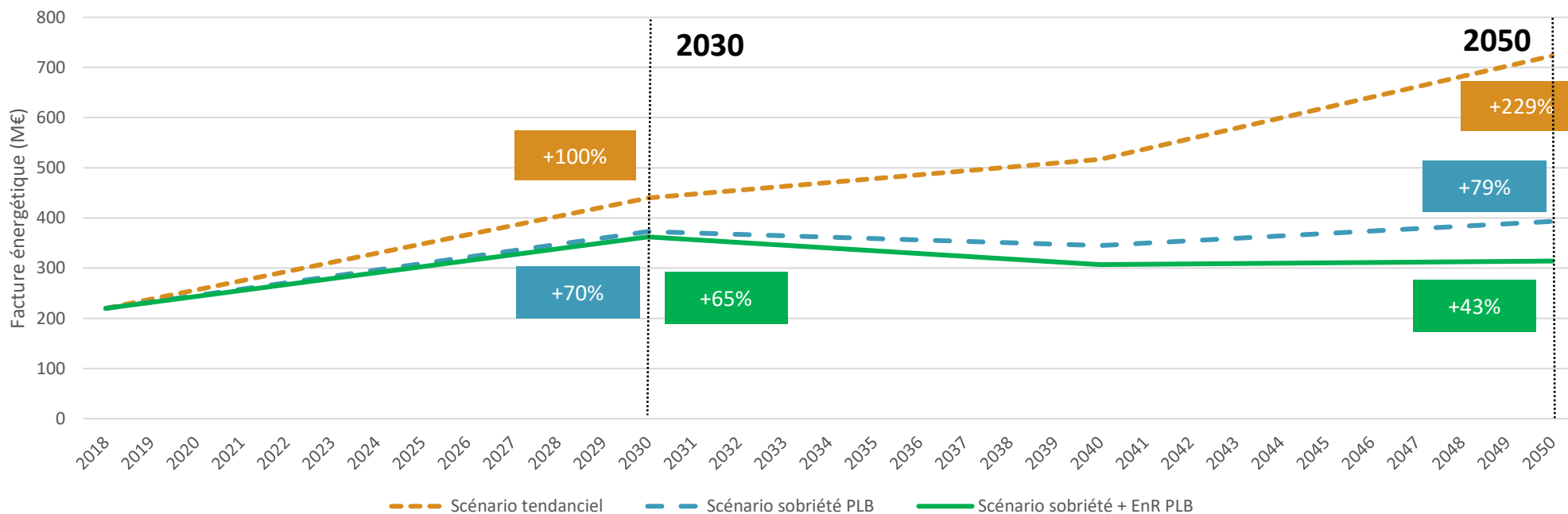




- En traduisant la trajectoire de réduction des consommations d'énergie visée en facture énergétique globale pour le territoire, on peut la comparer avec la trajectoire tendancielle modélisée dans le diagnostic.
- La première courbe présente l'évolution tendancielle de la facture énergétique présentée dans le diagnostic territorial. La seconde présente l'évolution possible de la facture énergétique avec une **baisse de -2,1%/an des consommations d'énergie** à horizon 2050 (objectif du PCAET). La troisième courbe présente l'évolution possible de la facture énergétique avec en plus une **augmentation de +3,9%/an des productions d'énergies renouvelables** (objectif du PCAET).






→ **Les réductions de consommations d'énergie visées à l'échelle du territoire du Pays Loire Beauce permettent un gain de 67 M€ - soit une réduction de 15% de la facture énergétique territoriale - par rapport à un scénario tendanciel (sans réduction des consommations) d'ici 2030.** Au total, cela représente 400 M€ économisés entre 2018 et 2030. Avec en plus une trajectoire de production de renouvelables, la facture énergétique pourrait être réduite entre 2030 et 2050.

Possibilités d'évolution de la facture énergétique du territoire – Pays Loire Beauce – Référence 2018



Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par thématique



-  • I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables [Page 23](#)
-  • II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces [Page 24](#)
-  • III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale [Page 25](#)
-  • IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations [Page 26](#)
-  • V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable [Page 27](#)



I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables

Objectifs 2018 – 2030 : transport routier



-37%



-23%

Part modale des déplacements en modes actifs : 12% (+7 points)
Part modale des déplacements en transport en commun : 9% (+5 points)

Une pratique du covoiturage naturelle, renforcée par la présence d'infrastructures et d'outils opérationnels

- À long terme le covoiturage devient quasi-systématique pour se déplacer, pour les **déplacements professionnels comme personnels**. Ceci passe par une **sensibilisation citoyenne** mettant l'accent sur les avantages environnementaux, et un fort **volontarisme**.
- Chaque emplacement stratégique du territoire bénéficie d'une aire de covoiturage. Le covoiturage est facilité par la présence **d'outils et plateformes** locales adaptés au besoin. Les **entreprises** du territoire ont toutes insaturé un système de covoiturage interne. La création de nouveaux aménagements, intégrant des éléments de conception durable et des solutions de drainage pour minimiser les perturbations climatiques, est faite sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zones de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques. Une attention particulière est portée sur l'insertion paysagère et sur le choix des matériaux perméables utilisés.

Une intermodalité renforcée par la complémentarité des offres du ferroviaire et des transports en commun

- Une meilleure articulation des offres de transport se développe : **rabattement** des communes vers les gares ou arrêts de bus, **complémentarité** entre les trajets des trains et des bus, ou encore meilleure **adaptation des horaires** aux besoins des habitants.
- Des **aires multimodales** sont installées et créent de fortes synergies entre les différentes offres de transport du territoire.
- Les lignes de bus existantes sont **renforcées** en priorité pour mieux correspondre aux besoins des habitants, et un travail est mené afin d'obtenir des **liaisons ferroviaires** plus fréquentes avec la métropole (fréquence, cadencement, amplitude horaire...), tout en considérant les potentiels impacts du changement climatique tels que le retrait-gonflement des argiles et les inondations.
- Des projets pilotes sont mis en avant pour relancer une dynamique de **fret ferroviaire** et retrouver des modèles économiques qui fonctionnaient par le passé.

Une mise en cohérence des continuités cyclables à l'échelle du territoire qui permet une pratique fluidifiée du vélo

- Le développement des **continuités cyclables** est une priorité, afin de rendre agréable et naturelle la pratique du vélo sur le territoire. Cela passe par la mise en place d'un réel plan de maillage des pistes cyclables, tout en intégrant les mesures d'adaptation au changement climatique dans leur planification. La création de nouveaux aménagements est faite sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zones de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques.
- Un travail global de cohérence est mené pour lutter contre les **disparités** importantes constatées sur l'ensemble du territoire en termes de développement des infrastructures cyclables. Une mise en cohérence de ces infrastructures s'organise : **rénovation** du réseau, développement de **nouveaux réseaux cyclables** structurants, **parcs de stationnement** sécurisés...
- Le vélo se développe dans un premier temps pour des distances inférieures à 5 km, et les **bénéfices** de cette pratique sont mis en avant auprès de la population.
- Pour sensibiliser les générations à venir des **pédibus et vélobus** sont mis en place dans les écoles.



Axe covoiturage : un mix Transition-Rupture a été choisi en majorité

Axe intermodalité : un scénario Transition a été choisi en majorité

Axe infrastructures cyclables : un scénario Transition a été choisi en majorité



II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces

Objectifs 2018 – 2030 : résidentiel



-42%



-20%

Nombre de logements rénovés :

Collectifs : 800 (25% du parc), soit 133/an
Individuels : 5 900 (25% du parc), soit 983/an

Nombre de chauffages au fioul remplacés : 1 000 chauffages (28% du parc restant)



© DTMC Production – Office de tourisme des Terres du Val de Loire

Un changement de culture qui permet de partager les valeurs de sobriété en énergie et en eau avec l'ensemble des habitants

- Un véritable **changement de culture** se met en place autour des sobriétés en eau et en énergie. Ceci est encouragé par le fait que des efforts significatifs sont réalisés pour **promouvoir** cette sobriété. Chaque habitant **suit ses consommations** et souhaite maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie.
- Chaque personne en situation de **précarité énergétique** connaît les aides disponibles, et des actions volontaristes sont mises en place par la collectivité pour les aider. Ces actions visent à garantir l'égalité d'accès à l'information et aux ressources nécessaires pour adopter des pratiques écoresponsables.
- De nombreuses communications sont effectuées et les **co-bénéfices de la sobriété** (comme l'argument financier) sont mis en avant.

Des rénovations encouragées et stimulées par la mise en avant des structures d'accompagnement existantes

- La rénovation des **logements** comme du **patrimoine public** est un axe de travail prioritaire du territoire. L'aide à l'isolation des logements est très concrète et visible, et peut s'effectuer en mettant en valeur les **structures existantes** qui agissent déjà sur le territoire. Les rénovations prennent en compte la sauvegarde de la qualité du patrimoine bâti et de la faune urbaine, via une sensibilisation des porteurs de projets. La valorisation et la gestion des déchets générés par les travaux est anticipée et les nuisances sonores des travaux sont limitées au maximum.
- La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de **sensibilisation** des habitants ; le **renouvellement des chauffages** s'intensifie. Davantage de contrôles et de nouvelles restrictions concernant les produits phytosanitaires et les intrants permettent d'améliorer la qualité des eaux et de protéger les milieux aquatiques face aux changements climatiques.
- Les **aides à la rénovation** disponibles et les **OPAH** (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) sont massivement relayées auprès des habitants, ce qui permet d'encourager la dynamique de rénovation. Le guichet unique existant de l'ADIL est mis en avant et mieux relayé, afin de simplifier les démarches pour les habitants.

De nouvelles constructions plus rares, dont les aspects environnementaux sont anticipés dès l'amont du projet

- Pour les nouvelles constructions les **critères** deviennent plus **stricts** et les **architectures bioclimatiques** se généralisent. Des **énergies renouvelables** sont systématiquement installées sur les toits (en préservant les éléments patrimoniaux présents), et les mix énergétiques des logements sont anticipés.
- Le milieu rural se **densifie**, en lien avec un modèle de la maison individuelle qui n'est plus autant mis en avant. Les opérations de densification impliquent des réflexions sur les problématiques liées à la santé (îlots de chaleur, accessibilité aux services, maintien des espaces verts...) et à limitation de l'imperméabilisation des sols.
- Les **risques climatiques** sont pris en compte dès l'amont des projets de construction : prise en compte des risques de retrait-gonflement des argiles, inondations, mouvement de terrain, canicules...



III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale

Objectifs 2018 – 2030 : agriculture



-23%



-29%

Un accompagnement renforcé des agriculteurs dans l'atténuation des impacts et le changement des pratiques

- Les agriculteurs sont **accompagnés** par des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les impacts environnementaux des exploitations et favoriser l'**agroécologie** et l'agriculture **régénératrice**. Des **partenariats** se renforcent entre le Pays Loire Beauce, ses EPCI et la Chambre d'agriculture.
- Les changements de pratiques passent aussi par les **jeunes agriculteurs**, qui impulsent les changements. Des incitations financières permettent d'encourager les jeunes agriculteurs qui s'engagent dans des initiatives durables.
- La production **d'énergie renouvelable** (photovoltaïque, méthanisation) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs tout en maintenant un équilibre entre production alimentaire et énergétique. L'aménagement de ces nouvelles installations prend en compte les milieux et les espèces (obstacles aux continuités écologiques, potentielles pollutions de l'eau, ...). Une filière de gestion des **haies** pour alimenter de futures chaufferies biomasses sur le territoire se met en place, tout en maintenant les structures bocagères notamment au niveau des grandes cultures.
- La **charte 0 pesticide** est signée par toutes les Communes du Pays Loire Beauce. Un suivi rigoureux est mis en place avec des sanctions et des bonus pour assurer un engagement effectif des communes.

Une adaptation au changement climatique anticipée pour un secteur directement impacté par les aléas climatiques

- Les pratiques agricoles sont **moins consommatrices en eau** (réduction des besoins en eau des grandes cultures et amélioration de l'efficacité de la ressource en eau et des surfaces agricoles). La **gouvernance collective de l'eau** mise en place depuis plusieurs années se poursuit, et est étendue à l'ensemble des usagers.
- Des aides et des outils sont mis en place pour accompagner les agriculteurs face à l'évolution du climat local (formations, aides liées aux baisses de productions, aux conditions de travail, etc.). Les productions agricoles sont **diversifiées** et de nouvelles **variétés adaptées** au climat futur permettent de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles.
- La surveillance contre les **feux de forêts et de culture** est renforcée et des systèmes d'alerte permettent d'anticiper les **risques sanitaires** (maladies, attaques parasitaires...).

Développement des productions et consommations locales

- Une consommation locale s'organise : la **restauration collective** s'approvisionne essentiellement avec des produits locaux et durables (en allant au-delà de la loi Egalim), des projets de **maraichage** et de **jardins partagés** se développent, le nombre de fermes en **vente directe** augmente. Ceci est rendu possible par la présence d'une forte filière de la production/transformation alimentaire locale, un travail en régie publique, ou encore le développement de régies agricoles.
- Des **synergies** se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts...





IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations

Objectifs 2018 – 2030 : tertiaire / industrie



-50% / -43%



-27% / -13%



Une dynamisation des activités économiques de proximité qui passe par l'accueil de filières économiques durables

- Des **secteurs porteurs** de la transition écologique (écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, mobilités actives, alimentation responsable, agroécologie, éco-tourisme...) s'installent sur le territoire et certains espaces de zones économiques font l'objet d'une **désartificialisation**, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cette désartificialisation prend en compte les potentielles pollutions des sols en amont des travaux ainsi que la gestion et la valorisation des déchets engendrés.
- Dans les **centres-villes**, les commerces et services de proximité sont redéveloppés. Les anciens bâtiments industriels sont convertis en espaces polyvalents pour stimuler la vie culturelle et économique au cœur des villes. Les **associations locales** s'associent avec les territoires pour certains projets et les habitants sont des acteurs des mutations économiques du territoire.

Un accompagnement renforcé des entreprises et artisans

- Un large engagement du monde économique permet d'embarquer les entreprises (au moins les plus grosses) pour que chacune établisse sa propre **stratégie climat** (sobriété, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique) d'ici 10 ans, sur l'ensemble de son périmètre et en concertation avec tous ses salariés.
- En 2030 tous les acteurs économiques ont diagnostiqué leur organisation et connaissent leurs vulnérabilités aux risques climatiques et le **coût de l'inaction** pour leur secteur.
- 100% des commerces sont **réhabilités** et **démonstrateurs d'économie** d'énergie et d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.
- D'ici 2040, les bâtiments **tertiaires privés** sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie.

Une économie qui devient plus circulaire et qui développe les circuits courts

- Des filières de **réparation et réemploi** se créent, avec des **ressourceries** actives sur plusieurs communes du territoire.
- Les acteurs économiques, notamment dans l'économie Sociale et Solidaire (ESS), s'impliquent davantage dans des démarches de **circuits courts** et de **réemploi**. Le Pays Loire Beauce a un rôle de **coordinateur** des projets du territoire et permet de les aider à trouver leurs synergies.



V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable

Objectifs 2018 – 2030 : production renouvelable d'électricité / chaleur



+100%



+59%

Une protection des espaces naturels et de la biodiversité au cœur des préoccupations du territoire

- Les **stratégies d'utilisation des sols** sont révisées et d'importants efforts sont produits afin de limiter la consommation d'espaces et de se conformer rapidement à la loi ZAN et aux objectifs du SCOT. Les sites sensibles font l'objet d'une protection accrue.
- Les milieux naturels et la biodiversité sont préservés, de nouvelles **continuités écologiques** sont établies, et de nouveaux espaces naturels résilients permettent de diminuer la vulnérabilité climatique.
- Les sujets de **biodiversité** sont pensés de manière systémique en lien avec les sujets air-énergie-climat. Le Pays Loire Beauce vise à se doter d'une stratégie de transition écologique englobante, sortant d'une vision par silo.

Une mobilisation pour la transition partagée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire

- La culture de la sobriété est une priorité de la collectivité et des organismes du territoire. Elle fait l'objet d'une **adhésion générale** de l'ensemble des acteurs, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie du territoire.
- L'ensemble des EPCI et communes du Pays Loire Beauce est impliqué dans ce projet de transition écologique, et y participe activement.

Une coordination des énergies renouvelables qui permet d'assurer des retombées locales positives pour l'énergie, le climat et l'économie

- La collectivité **coordonne** des filières d'énergies renouvelables locales de la production à l'installation en formant et accompagnant communes, acteurs économiques et collectifs d'habitants dans le développement de projets.
- Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un **développement structuré et cohérent** des énergies renouvelables, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux. Les communes agissent aussi directement à travers leurs bâtiments ou indirectement à travers le contact avec les habitants et les promoteurs. Les nouvelles infrastructures sont implantées en priorité sur des zones déjà artificialisées et représentant peu d'enjeu pour la biodiversité (hors zonage de protection et continuités écologiques), et font l'objet d'une réflexion sur leur intégration paysagère.
- Les filières de **récupération** sont étudiées (chaleur fatale et géothermie en priorité). Les **toitures** exploitables sont couvertes de panneaux photovoltaïques ou thermiques d'ici 10 ans, et les quelques zones favorables au développement de **l'éolien** sont exploitées en prenant en compte les enjeux de biodiversité (micro-habitats, déplacement des espèces, espaces protégés...) et de préservation des paysages et du patrimoine. *(note : l'exploitation des haies et la méthanisation sont présentées dans la thématique agriculture)*

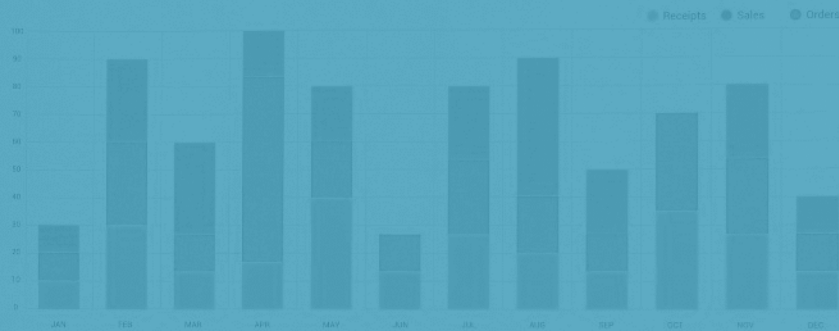


Annexes



- Annexe 1 : Trajectoires prospectives (tendanciennes, réglementaires, trajectoires recommandées par le GIEC : +1,5°C et 2°C) [Page 29](#)
- Annexe 2 : Co-construction de la vision stratégique (scénarios proposés et résultats) [Page 33](#)
- Annexe 3 : Objectifs chiffrés détaillés [Page 47](#)

Our company



Business items



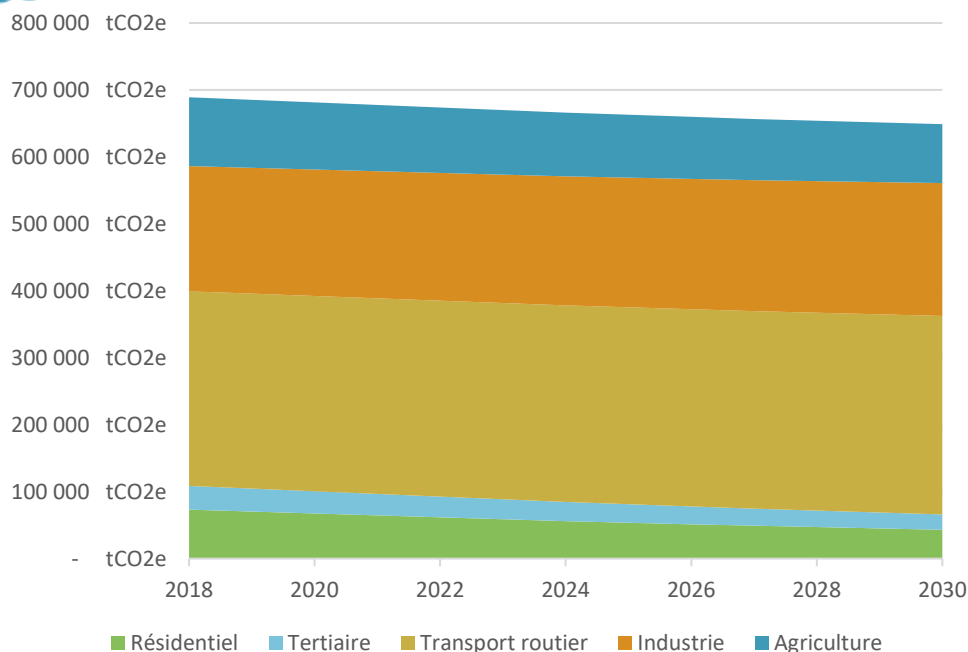
Annexe 1 : Trajectoires prospectives (tendanciennes, réglementaires, trajectoires recommandées par le GIEC : +1,5°C et 2°C)



Trajectoire tendancielle (on continue comme aujourd'hui)

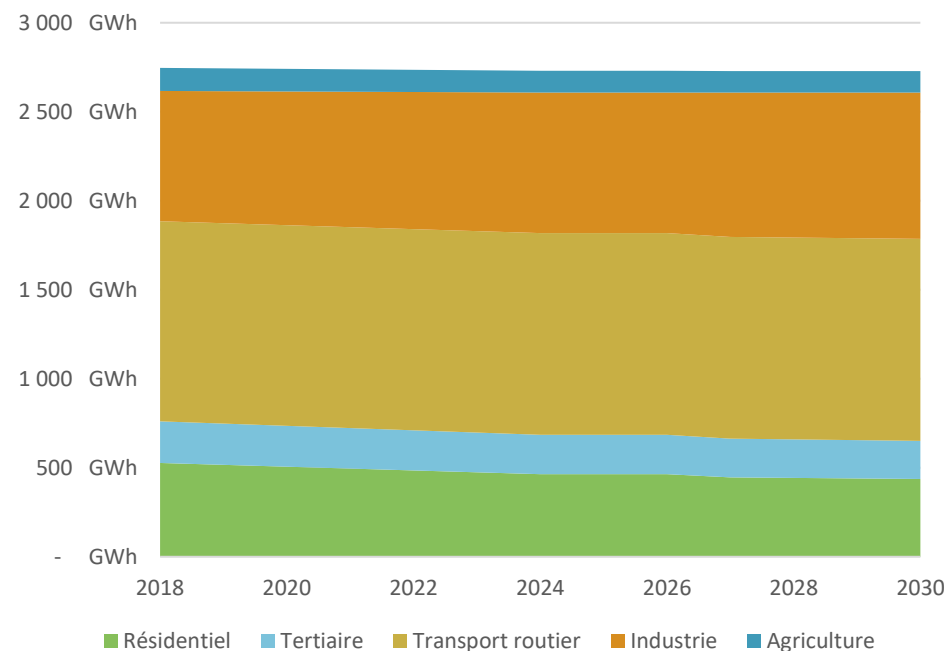


Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire tendancielle)



Secteur	Par an 2018-2030	2018-2030
Résidentiel	-4,3%	-41%
Tertiaire	-3,5%	-35%
Transport routier	0,2%	2%
Industrie	0,5%	6%
Agriculture	-1,3%	-15%
Total	-0,5%	-6%

Consommations d'énergie (trajectoire tendancielle)



Secteur	Par an 2018-2030	2018-2030
Résidentiel	-2,1%	-22%
Tertiaire	-1,0%	-11%
Transports	0,1%	1%
Industrie	1,3%	17%
Agriculture	-0,9%	-11%
Total	-0,1%	-1%

La trajectoire tendancielle correspond à la poursuite des évolutions tendanciennes sur 2008-2018. Il s'agit donc d'un scénario théorique qui ne peut être pris pour acquis sans réelle action sur les secteurs concernés. Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios.

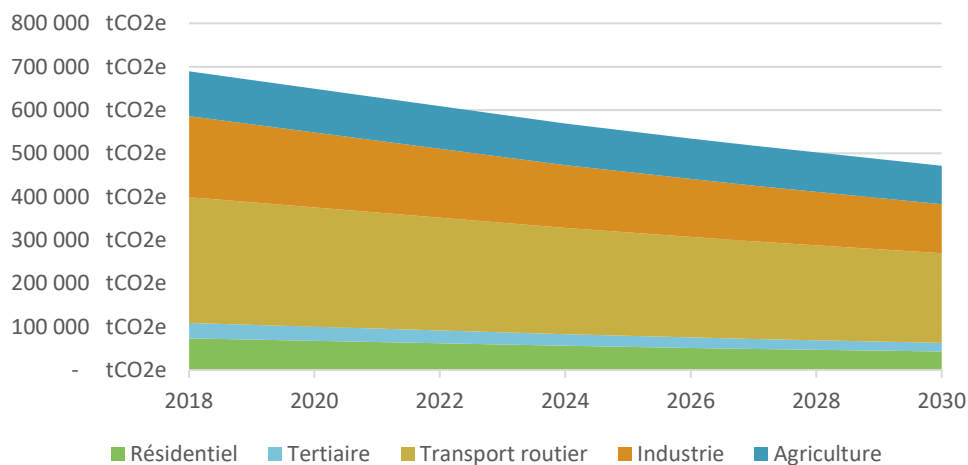
→ La trajectoire tendancielle ne permet de répondre ni aux exigences réglementaires ni aux enjeux du changement climatique.



Trajectoire réglementaire

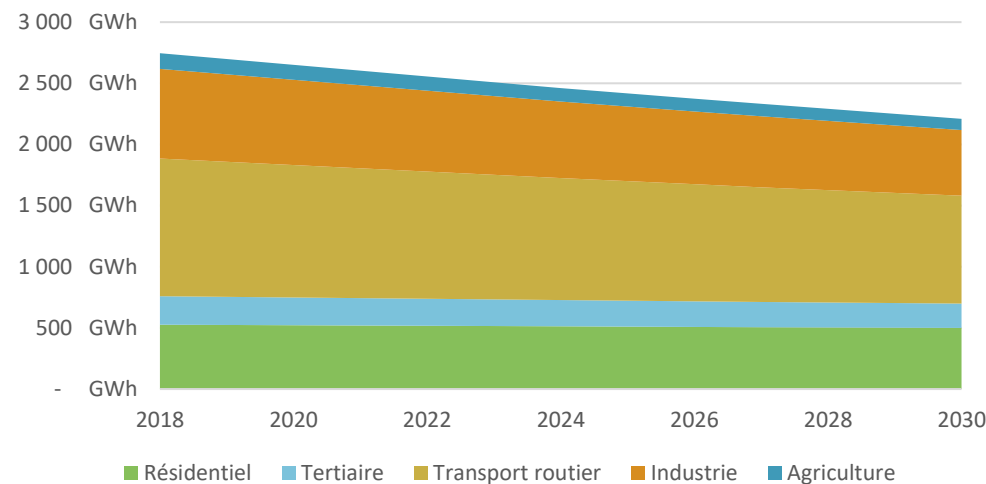


Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire réglementaire)



Secteur	Par an 2018-2030	2018-2030
Résidentiel	-4,4%	-42%
Tertiaire	-4,7%	-44%
Transport routier	-2,8%	-29%
Industrie	-4,1%	-40%
Agriculture	-1,2%	-14%
Total	-3,1%	-32%

Consommation d'énergie finale (trajectoire réglementaire)



Secteur	TCAM 2018-2030	2018-2030
Résidentiel	-0,4%	-5%
Tertiaire	-1,4%	-15%
Transports	-2,0%	-22%
Industrie	-2,5%	-27%
Agriculture	-2,9%	-29%
Total	-1,8%	-20%

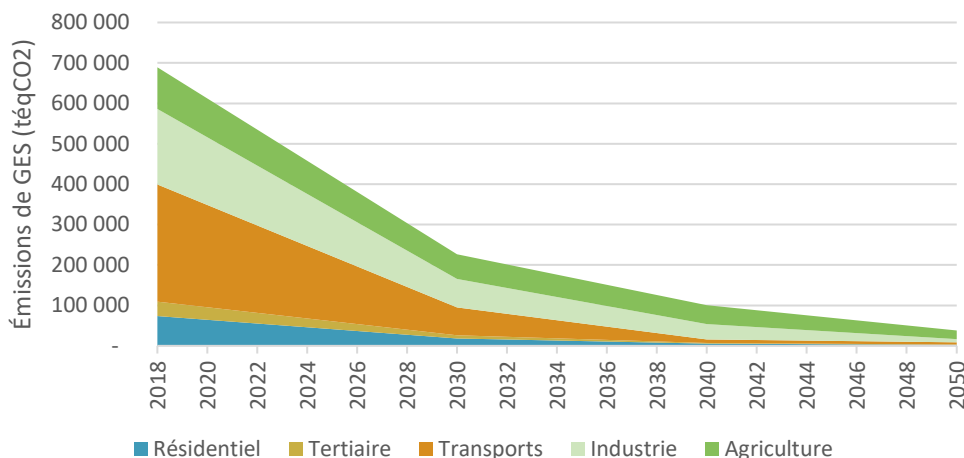
- La trajectoire réglementaire montre l'ambition à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Hypothèses

- Application au territoire des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) nationale pour la consommation d'énergie finale.
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour les émissions de gaz à effet de serre.



Scénario de réduction des émissions de GES compatible avec une trajectoire 1,5°C

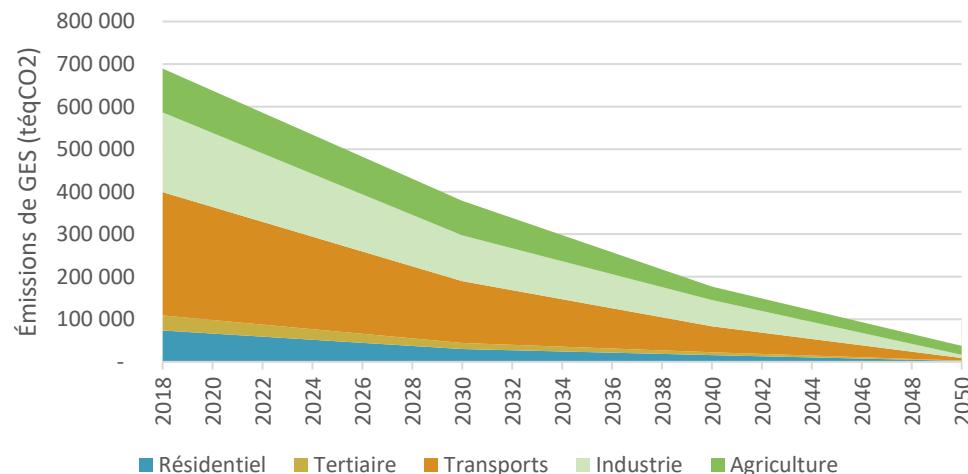


■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transports ■ Industrie ■ Agriculture

Secteur	2018-2030	2018-2040	2018-2050
Résidentiel	-75%	-93%	-97%
Tertiaire	-78%	-94%	-98%
Transport routier	-76%	-97%	-98%
Industrie	-63%	-80%	-96%
Agriculture	-41%	-54%	-79%
Total	-67%	-85%	-95%



Scénario de réduction des émissions de GES compatible avec une trajectoire 2°C



■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transports ■ Industrie ■ Agriculture

Secteur	2018-2030	2018-2040	2018-2050
Résidentiel	-59%	-78%	-94%
Tertiaire	-60%	-81%	-94%
Transport routier	-50%	-79%	-97%
Industrie	-42%	-67%	-81%
Agriculture	-21%	-69%	-56%
Total	-45%	-74%	-86%

- Ces trajectoires correspondent à ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC.
- Les trajectoires « urgence climatique » visent à **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel.**
- Demandant plus d'efforts que les trajectoires réglementaires, s'aligner sur ces trajectoires nécessite de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société.**

Annexe 2 : Co- construction de la vision stratégique (scénarios proposés et résultats)



1. Mobilités



2. Habitat et urbanisme



3. Agriculture



4. Industrie, tertiaire, économie locale



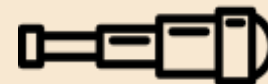
5. Gouvernance du territoire

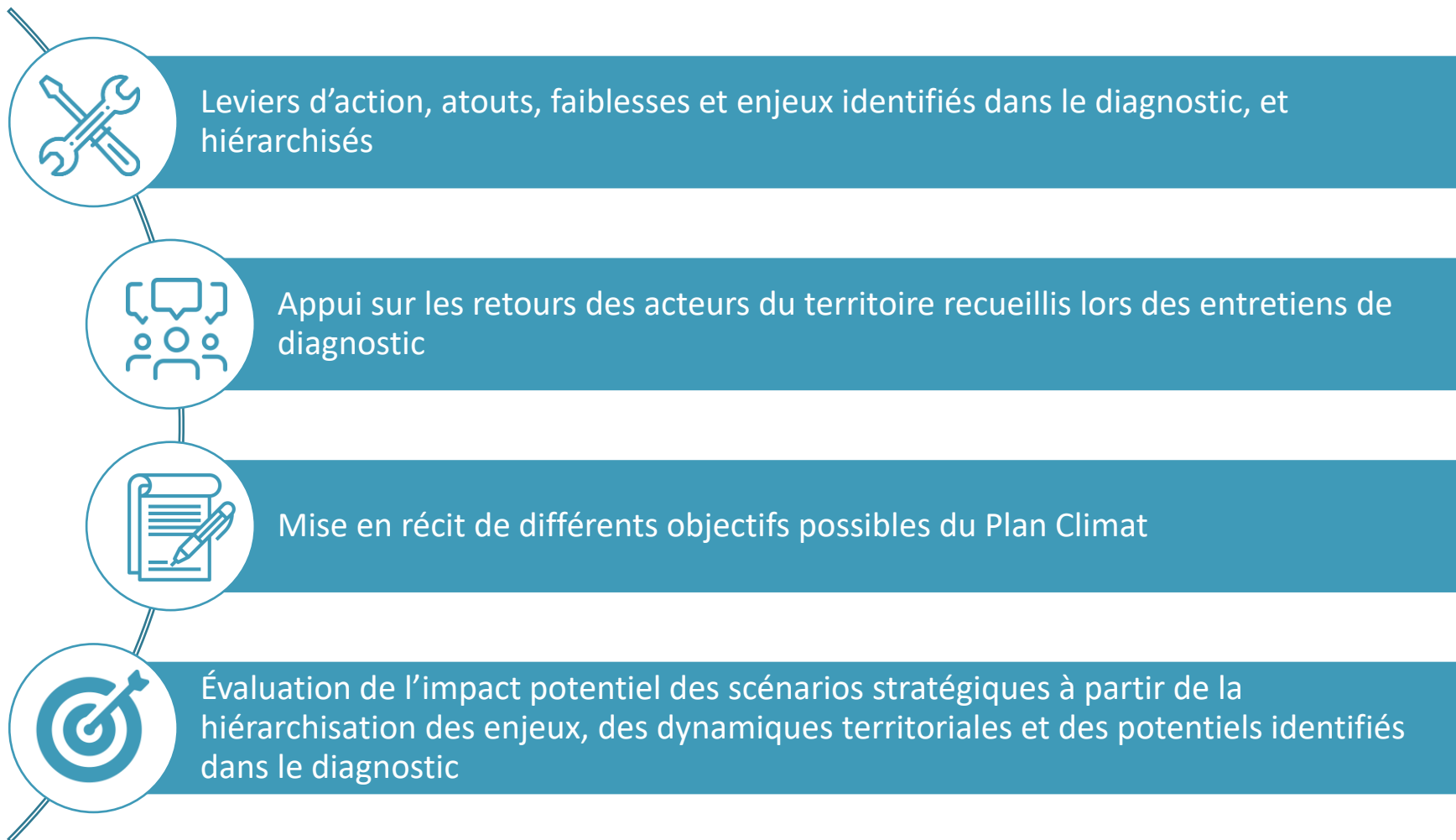
Une question commune :

*Quelles **visions** pour le Pays Loire Beauce et ses intercommunalités **à long terme** pour **guider** la transition écologique et l'action climatique ?*

Pour répondre à cette question :

Plusieurs scénarios prospectifs







Pour chaque thématique : 3 propositions de scénarios stratégiques



Chaque scénario inclut le précédent !
(Continuité > Transition > Rupture)

Prend en compte les tendances actuelles et les démarches en cours sur le territoire

Chaque scénario est synthétisé en une phrase qui donne à voir la vision stratégique globale

Continuité : une poursuite des tendances territoriales, avec une prise en compte au mieux des contraintes réglementaires	Transition : un intermédiaire entre les deux scénarios	Rupture : des changements importants d'infrastructures, de modes de vie, de mentalités
---	---	---

Sous-thématique 1	<p>3 scénarios différents proposés pour permettre de se projeter dans différentes approches et différentes ambitions à long terme.</p> <p>Objectif : aider à définir une ambition pour le territoire.</p>
Sous-thématique 2	
Sous-thématique 3	
Autres sujets stratégiques	

Les sous-thématiques de chacun des scénarios, qui représentent les plus gros enjeux

Les autres sous-thématiques sur lesquelles il est possible de se positionner



Déroulé de l'atelier :

- Organisation par petits groupes, **par EPCI** (anticipation d'un programme d'actions à plusieurs échelles) ;
- 1h20 : Chaque groupe discute (chaque personne a lu en amont les propositions de scénario) et crée son scénario pour le territoire
 - Choix d'une ambition par sous-thématique ;
 - Possibilité de modifier les propositions et les titres des scénarios : Surligner les sous-thématiques / Rayer / Annoter / Ajouter des sous-thématiques / Sélectionner les sous-thématiques « à la carte » ...
 - Possibilité de changer les échéances, les objectifs chiffrés...
 - → Ces scénarios sont des **propositions de vision** pour le territoire, que vous pouvez adapter selon vos visions



Exemple de modification sur les scénarios

	<u>Continuité</u> : Un urbanisme et des consommations d'énergie peu maîtrisés, une faible appropriation de la rénovation énergétique	<u>Transition</u> : Une démocratisation de la rénovation énergétique et de la sobriété, associée à la lutte contre l'artificialisation des sols	<u>Rupture</u> : Une sobriété désirable pour les consommations d'énergie comme d'espace, accompagnée par une rénovation exemplaire
Sobriété et lutte contre la précarité énergétique	Les habitants subissent les variations de prix de l'énergie et la précarité énergétique augmente. Une légère baisse de la surface chauffée par habitant et un changement de leurs habitudes est lié à la montée des prix.	Des efforts significatifs sont réalisés pour promouvoir la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique . Les personnes en situation de précarité énergétique sont contactées pour connaître les aides potentielles.	Une véritable culture commune de la sobriété se met en place et permet à chaque habitant de maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie. Chaque personne en situation de précarité énergétique connaît les aides disponibles.
Rénovation thermique des logements individuels et collectifs	Les aides à la rénovation disponibles et les OPAH sont massivement relayées auprès des habitants ce qui permet d'entraîner une dynamique de la rénovation. Près de 1 650 logements individuels et 375 collectifs rénovés en 2030 (soit 252 dossiers accompagnés par an) et 3000 chauffages gaz ou fioul remplacés.	La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de sensibilisation des habitants. Ces démarches permettent la rénovation de 735 logements rénovés chaque année jusqu'à 2030 2040 . Le renouvellement des chauffages s'intensifie	La rénovation est une priorité du territoire : le guichet unique (sur 2 sites) assure un service continu. Dès 2025, une maison de la rénovation est créée. Les particuliers ont massivement rénové leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique : en 2040 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C (aujourd'hui 47% CCBL et 32% CCTVL des logements sont de classe E-F-G)
Nouvelles constructions	Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict et à la RE 2020	Pour les nouvelles constructions, les critères deviennent plus stricts et les architectures bioclimatiques sont envisagées. L'artificialisation des sols pour une construction de logements requiert un accord du territoire. Des EnR sont systématiquement installées sur les toits.	Pour les nouvelles constructions, les architectures bioclimatiques se systématisent et les matériaux utilisés sont en majorité biosourcés. L'artificialisation des sols pour de nouvelles constructions est interdite sauf cas exceptionnel.
Autres sujets stratégiques :	Qualité de l'air intérieur, précarité énergétique, adaptation, rénovation du bâti public... : <i>Végétalisation sur façade</i>		



Déroulé de l'atelier :

- Organisation par petits groupes, **par EPCI** (anticipation d'un programme d'actions à plusieurs échelles) ;
- 1h20 : Chaque groupe discute (chaque personne a lu en amont les propositions de scénario) et crée son scénario pour le territoire
 - Choix d'une ambition par sous-thématique ;
 - Possibilité de modifier les propositions et les titres des scénarios : Surligner les sous-thématiques / Rayer / Annoter / Ajouter des sous-thématiques / Sélectionner les sous-thématiques « à la carte » ...
- Récupération des grilles de choix de scénarios et compilation des résultats ;
- 15 minutes d'échanges
 - Présentation du résultat moyen obtenu, des différences par EPCI ;
 - Échanges sur les sous-thématiques plus et moins convergentes entre les groupes

Après la réunion :

- Rédaction de la synthèse de la vision stratégique coconstruite (dans les prochaines semaines) ;
- Comité syndical de discussion de la stratégie (13 décembre) ;
- Comité de pilotage de validation de la stratégie (début janvier) ;
- Phase d'élaboration du programme d'actions.

- **61 points :
Ambition +1,5°C**
- **48 points :
Ambition +2°C**
- **35 points :
Ambition
réglementaire**
- **9 points : Scénario
continuité**



Présentation de la grille à remplir



Construction de la stratégie pour le Plan Climat de Pays Loire Beauce		Scénario continuité	Mix	Scénario transition	Mix	Scénario de rupture
Mobilités	<i>Covoiturage</i>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Infrastructures cyclables</i>	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Habitat et urbanisme	<i>Sobriété et lutte contre la précarité énergétique</i>	0 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Rénovation thermique des logements individuels et collectifs</i>	0 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Nouvelles constructions</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Agriculture	<i>Atténuation des impacts et changement de pratiques</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Adaptation au changement climatique</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Développement des productions et consommations locales</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Tertiaire et Economie locale	<i>Dynamisation des activités économiques de proximité & accueil de filières économiques durables</i>	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
	<i>Accompagnement des entreprises et artisans</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
	<i>Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale</i>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Gouvernance	<i>Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Développement et coordination des EnR publiques et privées</i>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
	<i>Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>

Objectifs pour les scénarios	
Scénario continuité	9
Scénario réglementaire	35
Scénario 2°C	48
Scénario 1,5°C	61



1. Mobilités



	Continuité : une forte dépendance à la voiture et des transports en commun peu exploités, menant à une plus forte vulnérabilité	Transition : développement d'alternatives à la voiture pour les habitants	Rupture : construction d'un véritable écosystème des mobilités durables, partagé par l'ensemble des acteurs territoriaux
--	--	--	---

Covoiturage	Poursuite de l'utilisation des aires et parkings relais existants, mais la voiture individuelle reste le mode de transport privilégié. Le covoiturage est facilité par la présence d'outils et plateformes locales adaptés au besoin.	Organisation spontanée de covoiturage, facilitée par la présence d'aires dans chaque halte et gare. Les entreprises facilitent le covoiturage et proposent le forfait mobilité durable.	Le covoiturage est quasi-systématique pour se déplacer. Chaque emplacement stratégique du territoire bénéficie d'une aire. Les entreprises ont toutes insaturé un système de covoiturage interne
Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire	La cadence des trains et bus augmente et s'adapte aux horaires de travail des habitants. Le développement des transports en commun reste modéré, avec une augmentation de la part modale à 9% contre 4% aujourd'hui.	Une meilleure articulation des offres de transport se développe (rabattement, complémentarité, horaires) et des aires multimodales sont installées.	Se déplacer sans voiture devient naturel avec un réseau de bus desservant l'ensemble de communes de manière efficace, et des liaisons ferroviaires fréquentes avec la métropole. Les lignes ferroviaires Chartres-Orléans et Orléans-Chateaudun fonctionnent.
Infrastructures cyclables	Le développement de pistes cyclables sécurisées permet d'atteindre 13% dans la part modale des modes de déplacement doux (vélo + marche), dont 9% pour le vélo (Objectif SRADDET). Un test de pédibus et vélobus est lancé pour se rendre à l'école.	Une mise en cohérence des infrastructures cyclables s'organise : rénovation du réseau, continuités cyclables, autoroutes à vélo, réseaux cyclables structurants, parcs de stationnement sécurisés	Se déplacer à vélo est naturel : la continuité cyclable est assurée entre toutes les communes sur des voies en site propre sécurisées. Les pédibus et vélobus sont généralisés à la majorité des écoles

Autres sujets stratégiques :	Valorisation des offres existantes, diminution des besoins de transports de marchandise, implication des acteurs économiques, alternatives bas-carbone :		
-------------------------------------	---	--	--



2. Habitat et urbanisme



	Continuité : Un urbanisme et des consommations d'énergie peu maîtrisés, une faible appropriation de la rénovation énergétique	Transition : Une démocratisation de la rénovation énergétique et de la sobriété, associée à la lutte contre l'artificialisation des sols	Rupture : Une sobriété désirable pour les consommations d'énergie comme d'espace, accompagnée par une rénovation exemplaire
--	--	---	--

Sobriété et lutte contre la précarité énergétique	Les habitants subissent les variations de prix de l'énergie et la précarité énergétique augmente. Une légère baisse de la surface chauffée par habitant et un changement de leurs habitudes est lié à la montée des prix.	Des efforts significatifs sont réalisés pour promouvoir les sobriétés énergétiques et en eau; et lutter contre la précarité énergétique. Les personnes en situation de précarité énergétique sont contactées pour connaître les aides potentielles.	Une véritable culture commune de la sobriété se met en place et permet à chaque habitant de maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie. Chaque personne en situation de précarité énergétique connaît les aides disponibles.
Rénovation thermique des logements individuels et collectifs	Les aides à la rénovation disponibles et les OPAH sont massivement relayées auprès des habitants ce qui permet d'entraîner une dynamique de la rénovation. Près de 1 650 logements individuels et 375 collectifs rénovés en 2030 (soit 252 dossiers accompagnés par an) et 3000 chauffages gaz ou fioul ont été remplacés.	La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de sensibilisation des habitants. Ces démarches permettent la rénovation de 735 logements rénovés chaque année jusqu'à 2030. Le renouvellement des chauffages s'intensifie, davantage de contrôles et de nouvelles restrictions concernant les produits phytosanitaires et les intrants permettent d'améliorer la qualité des eaux.	La rénovation est une priorité du territoire : un guichet unique (sur 2 sites) assure un service continu. Dès 2025, une maison de la rénovation est créée. Les particuliers ont massivement rénové leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique : en 2040 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C (aujourd'hui 47% CCBL et 32% CCTVL des logements sont de classe E-F-G)
Nouvelles constructions	Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict et à la RE 2020.	Pour les nouvelles constructions, les critères deviennent plus stricts et les architectures bioclimatiques sont envisagées. Les risques climatiques sont pris en compte également (RGA, inondations, mouvement de terrain...). L'artificialisation des sols pour une construction de logements requiert un accord du territoire. Des EnR sont systématiquement installées sur les toits.	Pour les nouvelles constructions, les architectures bioclimatiques se systématisent et les matériaux utilisés sont en majorité biosourcés. L'artificialisation des sols pour de nouvelles constructions est interdite sauf cas exceptionnel.
Autres sujets stratégiques :	Qualité de l'air intérieur, précarité énergétique, adaptation (confort thermique estival, éviter la climatisation, végétalisation...), rénovation du bâti public...		



3. Agriculture



	Continuité : Une poursuite des actions d'accompagnement des agriculteurs pour des pratiques plus durables, malgré une certaine vulnérabilité du territoire aux pollutions	Transition : une adaptation progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation	Rupture : des évolutions profondes qui améliorent durablement la résilience alimentaire du territoire
Atténuation des impacts et changement de pratiques	<p>Les séances d'accompagnement avec les agriculteurs se poursuivent. Le territoire et la Chambre d'Agriculture les aident pour mettre en place des pratiques plus durables et développer des énergies renouvelables.</p> <p>Les conversions en Bio s'accroissent, ce qui permet notamment d'augmenter la qualité des eaux (en particulier l'eau potable avec une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires).</p>	<p>Les agriculteurs sont accompagnés par des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Des partenariats se renforcent entre le PETR / les deux EPCI et la Chambre d'agriculture.</p> <p>La charte 0 pesticide est signée par toutes les Communes du Pays Loire Beauce.</p> <p>La production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs.</p>	<p>Toutes les exploitations appliquent les principes d'agriculture de conservation des sols et favorisent la biodiversité. Dans 15 ans, l'agriculture séquestre plus de carbone qu'elle n'en émet.</p> <p>Les intrants de synthèse et produits phytosanitaires ne sont plus utilisés sur le territoire.</p> <p>Une filière de gestion des haies pour alimenter des chaufferies biomasses sur le territoire se met en place dans les 5 ans.</p>
Adaptation au changement climatique	<p>Le territoire (en zone karstique) est toujours très vulnérable aux pollutions, aggravant l'état chimique des eaux souterraines liés aux intrants de l'activité agricole.</p> <p>Les agriculteurs sont sensibilisés à l'agroécologie et aux bonnes pratiques pour l'utilisation en eau. Les bonnes pratiques agricoles sont mises en valeur et communiquées, contribuant à créer une culture commune.</p>	<p>Les pratiques agricoles sont moins consommatrices en eau (réduction des besoins en eau des grandes cultures et amélioration de l'efficacité de la ressource en eau et des surfaces agricoles).</p> <p>La part d'agriculture biologique est en augmentation, atteignant 10% en 2035.</p> <p>Des aides et des outils sont mis en place pour accompagner les agriculteurs face à l'évolution du climat (formations, aides liées aux baisses de productions, aux conditions de travail, etc.).</p> <p>La surveillance contre les feux de forêts et de culture est renforcée et des systèmes d'alerte permettent d'anticiper les risques sanitaires (maladies, attaques parasitaires...).</p>	<p>Les besoins en irrigation ont diminué de moitié en 10 ans et une gouvernance collective de l'eau se met en place permettant de contrôler les prélèvements en eau.</p> <p>L'activité agricole est pérenne et sécurisée. Les productions agricoles sont diversifiées et de nouvelles variétés adaptées au climat futur permettent de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles.</p> <p>L'ensemble des parcelles agricoles sont en agroforesterie ou avec des haies, ce qui permet de lutter contre l'érosion des sols. Les espaces agricoles sont fortement protégés.</p>
Développement des productions et consommations locales	<p>Les démarches « cuisiner ensemble et local », l'accompagnement de la restauration collective et la démarche Restau&Co sur le territoire sont renforcées, de nouvelles se créent mais aucun plan ne permet de structurer les différents projets</p>	<p>La restauration collective s'approvisionne localement, des projets de maraichage et de jardins partagés se développent, le nombre de fermes en vente directe augmente. Une consommation locale s'organise</p> <p>Des synergies se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts</p>	<p>Les marchés locaux et les pratiques de ventes directes sont quasi-systématiques pour les achats alimentaires. La restauration collective s'approvisionne essentiellement avec des produits locaux et durables, en allant au-delà de la loi Egalim. Ceci est rendu possible par la présence d'une forte filière de la production/transformation alimentaire locale</p>
Autres sujets stratégiques :	Protection des forêts (dans lutte contre l'artificialisation - gouvernance)...		



4. Industrie, tertiaire, économie locale



	Continuité : Une continuité de la dynamique actuelle, avec des efforts limités pour réduire les émissions et favoriser la sobriété.	Transition : Une progression vers une économie plus respectueuse de l'environnement et une réduction de l'artificialisation, soutenue par des actions de rénovation et de sobriété.	Rupture : Une transformation profonde du tissu économique, orientée vers une transition écologique, avec une priorité à la sobriété énergétique
Dynamisation des activités économiques de proximité & accueil de filières économiques durables	Le tissu économique, bien que diversifié, reste déséquilibré géographiquement. Les services sont cependant accessibles et le tissu associatif est dynamique.	Dans les centres-villes, les commerces et services de proximité sont redéveloppés. Les associations locales s'associent avec les territoires pour certains projets.	Des secteurs porteurs de la transition écologique (écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, mobilité active, ...) s'installent sur le territoire et certains espaces de zones économiques font l'objet d'une désartificialisation
Accompagnement des entreprises et artisans	Le territoire communique sur les dispositifs d'aide pour inciter les entreprises à mettre en place des actions de réduction de leurs émissions. Les grands acteurs du tertiaire rénovent leurs bâtiments pour se mettre en conformité avec le décret Tertiaire.	En 2030 tous les acteurs économiques ont diagnostiqué leur organisation et connaissent le coût de l'inaction pour leur secteur. D'ici 2040, les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie.	Un large engagement du monde économique permet d'embarquer l'ensemble des entreprises pour que chacune établisse sa propre stratégie climat (sobriété et efficacité énergétique) d'ici 10 ans, sur l'ensemble de son périmètre et en concertation avec tous ses salariés. 100% des commerces sont réhabilités et démonstrateurs d'économie d'énergie et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.
Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale	Le territoire planifie des solutions pour le développement de circuits courts, la réparation et le réemploi, mais leur adoption est limitée. Des initiatives locales émergent comme des jardins partagés et ressourceries. Des études et tests sont réalisées dans les entreprises du territoire pour analyser les potentiels d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale.	Des filières de réparation et réemploi se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire. Les acteurs économiques, notamment dans l'économie Sociale et Solidaire (ESS), s'impliquent davantage dans des démarches de circuits courts et de réemploi. Le territoire a un rôle de coordinateur des projets du territoire et permet de les aider à trouver leurs synergies.	En 2035, une prévalence des circuits courts et des acteurs locaux est ancrée dans les chaînes d'approvisionnement. Les commerces de proximité et les services de réparation sont la norme. L'ESS joue un rôle majeur. Les initiatives pour le réemploi et la réparation sont généralisées, contribuant à la réduction des déchets et à une économie plus circulaire. Les entreprises locales se sont totalement approprié ces pratiques.
Autres sujets stratégiques :	Économie circulaire, gestion des déchets, EnR artisans & entreprises, lutte contre l'artificialisation des sols, tourisme...		



5. Gouvernance du territoire



Continuité : Une gestion du territoire qui se poursuit en appuyant sur la sensibilisation des habitants et le développement des EnR

Transition : Une refonte des politiques d'urbanisme, de mobilité, de transition énergétique et d'environnement

Rupture : Une combinaison efficace des politiques d'urbanisme, d'écologie, de transition énergétique, et de qualité de l'air

<p>Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels</p>	<p>La dynamique actuelle de consommation foncière se poursuit et entraîne l'atteinte rapide de l'enveloppe permise par le SCoT.</p>	<p>Les stratégies d'utilisation des sols sont révisées et d'importants efforts sont produits afin de limiter la consommation d'espaces et se conformer rapidement à la loi ZAN. Les sites sensibles font l'objet d'une protection accrue.</p>	<p>En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. Une partie des plus grandes maisons individuelles sont converties en habitats participatifs, ce qui permet de renforcer l'attractivité et les liens sociaux sur le territoire. Les milieux naturels et la biodiversité sont préservés et de nouvelles continuités écologiques sont établies et de nouveaux espaces naturels permettent de diminuer la vulnérabilité climatique.</p>
<p>Développement et coordination des EnR publiques et privées (scénario continuité ne respecte pas la Loi énergie Climat)</p>	<p>Les énergies renouvelables se développent, portées par les particuliers et par les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement pompe à chaleur, géothermie et chauffage au bois - Solaire photovoltaïque et méthanisation par les agriculteurs - Toitures publiques équipées de panneaux solaires <p>Le collectif citoyen Life LET'sGO4Climate permet de développer des projets locaux.</p>	<p>Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un développement structuré et cohérent des EnR, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux.</p> <p>Les filières de récupération sont étudiées (chaleur fatale et géothermie en priorité). Les toitures exploitables sont couvertes de panneaux photovoltaïques d'ici 10 ans.</p>	<p>La collectivité coordonne des filières d'énergies renouvelables locales, de la production à l'installation, en formant et accompagnant communes et acteurs économiques et collectifs d'habitants, dans le développement de projets. En 2030, la production d'énergie renouvelable couvre 41% des consommations énergétiques du territoire (objectif SRADDET 2050 = 100%). Les consommations doivent donc nécessairement diminuer.</p>
<p>Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique</p>	<p>La collectivité incite à la sobriété, et la diffusion de bonnes pratiques permet de réduire les consommations d'énergies. Le territoire s'appuie sur les associations locales pour l'aider dans cette démarche.</p> <p>Les habitants sont sensibilisés à la culture du risque afin de mieux appréhender et se préparer aux futurs changements climatiques et événements extrêmes.</p>	<p>Tous les habitants du territoire connaissent et maîtrisent leur consommation énergétique à travers une forte diffusion des pratiques de sobriété par la collectivité.</p>	<p>La culture de la sobriété est une priorité de la collectivité et fait l'objet d'une adhésion générale de l'ensemble des acteurs, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie du territoire.</p>
<p>Autres sujets stratégiques :</p>	<p>Qualité de l'air, adaptation au changement climatique, retrait-gonflement des argiles, santé, achats responsables, gestion des déchets, gouvernance de l'eau, systèmes de surveillance et d'alerte...</p>		



Synthèse de l'atelier de co-construction



- 61 points : Ambition +1,5°C
- 48 points : Ambition +2°C
- 35 points : Ambition réglementaire
- 9 points : Scénario continuité

Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Mobilités	Covoiturage	2	4	6				2	1	5
	Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire	1	3,5	6			2	1		4
	Infrastructures cyclables	0	2	4			2	1		2
Habitat et urbanisme	Sobriété et lutte contre la précarité énergétique	0	3	6					2	6
	Rénovation thermique des logements individuels et collectifs	0	3	6			1		1	5
	Nouvelles constructions	1	2,5	4			1		1	3
Agriculture	Atténuation des impacts et changement de pratiques	1	3,5	6			1	1		4
	Adaptation au changement climatique	1	3,5	6			1	1		4
	Développement des productions et consommations locales	1	2,5	4			1		1	3
Tertiaire et Economie locale	Dynamisation des activités économiques de proximité & accueil de filières économiques durables	0	2	4					1	4
	Accompagnement des entreprises et artisans	1	2,5	4					1	4
	Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale	1	3,0	5				1		4
Gouvernance	Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels	1	3,5	6			2	1		4
	Développement et coordination des EnR publiques et privées (seul le scénario 3 respecte la loi énergie climat)	1	3	5			1	1	1	4
	Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique	1	2,5	4			1		2	4
TOTAL		9	35	61						49



Annexe 3 : Objectifs chiffrés détaillés





Objectifs de réduction des émissions de GES



Périmètre : Pays Loire Beauce

Année de référence des données : 2018

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Unité : tonne équivalent CO2

	2024	2026	2027	2030	2031	2050
Résidentiel	68 906	60 127	55 737	42 568	40 629	3 790
Tertiaire	32 978	27 905	25 368	17 758	16 958	1 756
Transport routier	274 940	243 930	228 425	181 910	173 204	7 790
Industrie	175 389	152 250	140 680	105 971	102 161	29 772
Agriculture	99 716	93 086	89 771	79 827	78 471	52 716
Autres	-	-	-	-	-	-



Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie



Périmètre : Pays Loire Beauce

Année de référence des données : 2018

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Unité : Giga Watt heure

	2024	2026	2027	2030	2031	2050
Résidentiel	510	479	463	422	416	313
Tertiaire	225	207	198	170	168	124
Transport routier	1 088	1 014	978	868	852	551
Industrie	719	692	679	640	625	336
Agriculture	124	113	108	91	90	57
Autres	-	-	-	-	-	-



Objectifs de production et consommation d'énergie renouvelable



Périmètre : Pays Loire Beauce

Année de référence des données : 2018

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Unité : Giga Watt heure

	2023	2026	2029	2030	2031	2050
Solaire PV (sol + toits)	17,9	23,1	28,3	30,0	31,3	56,3
Solaire PV toits agricoles	-	6,4	12,9	15,0	15,7	28,2
Solaire PV ombrières de parking	-	6,4	12,9	15,0	15,7	28,2
Eolien terrestre	162,0	221,1	280,3	300,0	313,2	563,2
Total électricité	179,9	257,1	334,3	360,0	375,8	675,9
Solaire thermique toiture	0,7	4,7	8,7	10,0	10,4	18,8
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	107,0	107,0	107,0	107,0	111,7	200,9
Bois énergie ménages - Chaleur	103,0	144,6	186,1	200,0	208,8	375,5
Bois énergie chaufferie - Chaleur	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,4
Géothermie - Chaleur	7,8	7,8	7,8	7,8	8,1	14,6
Total chaleur	219,2	264,8	310,4	325,6	339,8	611,2
Méthanisation - biogaz	11,9	28,2	44,6	50,0	52,2	93,9
Total biogaz	11,9	28,2	44,6	50,0	52,2	93,9



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques



Périmètre : Pays Loire Beauce

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Année de référence des données : 2018

Unité : tonnes

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

2024	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	40	24	559	9	56	-	80	0	373	1 140
PM₁₀	101	1	32	11	152	-	105	-	-	402
PM_{2.5}	99	1	32	4	10	-	33	-	-	178
COVNM	358	2	21	0	115	11	6	25	-	537
NH₃	0	0	4	0	1	-	995	20	-	1 021
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	18

2026	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	33	22	448	8	49	-	80	0	363	1 002
PM₁₀	89	1	28	10	153	-	92	-	-	374
PM_{2.5}	88	1	32	4	9	-	32	-	-	165
COVNM	328	1	21	0	115	8	4	28	-	505
NH₃	0	0	3	0	1	-	979	21	-	1 004
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	17



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques



Périmètre : Pays Loire Beauce

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Année de référence des données : 2018

Unité : tonnes

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

2027	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	29	21	412	8	49	-	80	0	358	957
PM₁₀	84	1	28	10	153	-	92	-	-	368
PM_{2.5}	82	0	32	4	9	-	32	-	-	159
COVNM	313	1	21	0	115	7	4	29	-	490
NH₃	0	1	2	0	1	-	971	21	-	996
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	17

2030	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	19	17	304	7	49	-	80	0	343	819
PM₁₀	66	1	28	10	153	-	92	-	-	350
PM_{2.5}	65	0	32	4	9	-	32	-	-	141
COVNM	267	1	21	0	115	4	4	33	-	445
NH₃	0	1	2	0	1	-	947	22	-	972
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	17



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques



Périmètre : Pays Loire Beauce

Proposition de déclinaison des objectifs : BL évolution

Année de référence des données : 2018

Unité : tonnes

Source : Lig'Air/OREGES – ODACE

2031	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	16	16	268	6	49	-	80	0	338	773
PM₁₀	60	0	28	9	154	-	92	-	-	344
PM_{2.5}	59	0	32	4	9	-	32	-	-	136
COVNM	252	1	21	0	115	3	4	34	-	430
NH₃	0	1	2	0	1	-	939	22	-	964
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	17

2050	Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Transports non routiers	Industrie	Branche énergie	Agriculture	Traitement des déchets	-	TOTAL
NO_x	-	-	-	-	49	-	80	1	243	373
PM₁₀	-	-	28	6	157	-	92	-	-	283
PM_{2.5}	-	-	32	2	9	-	32	-	-	75
COVNM	-	-	21	-	115	-	4	58	-	198
NH₃	0	1	-	-	1	-	785	27	-	814
SO₂	13	3	0	0	2	-	0	-	-	17